

Grand Poitiers Communauté urbaine

Covoiturage

Quoi de plus convivial et économique que de partager sa voiture pour aller travailler en bénéficiant d'une aide financière ?

Le covoiturage permet à la fois de réduire le nombre de voitures en circulation et donc la pollution induite mais il permet également de réduire le coût pour l'utilisateur.

A titre d'exemple, **un salarié automobiliste qui habite à 30 kilomètres de son travail économise près de 2000€ par an en covoiturant** quotidiennement avec un voisin ou collègue*.

*source :

<https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage> (<https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage>)

Grand Poitiers incite au covoiturage



Pour encourager la pratique, Grand Poitiers a mis en place un dispositif d'incitations financières !

La campagne d'incitations financières

C'est quoi ?



Grand Poitiers subventionne les trajets réalisés en covoiturage à hauteur d'1,50€ afin que le coût soit attractif pour le passager et la rémunération incitative pour les conducteurs, pour encourager à la pratique du covoiturage.



Ce dispositif **s'adresse à tous**, à la seule condition **d'être majeur**.

- › Trajets compris entre 5 et 80 km
- › Origine et/ou destination dans Grand Poitiers
- › Avec l'une des applications partenaires (Karos, Mobicoop, Blablacar Daily)

Pour chaque passager pris en charge, sur les trajets éligibles, je recevrai :

- **La contribution financière du passager** (montant conseillé : 0,50€ mais fixé librement par les opérateurs)
- **+ Une subvention d'1,50€ versée par Grand Poitiers**, par l'intermédiaire de l'opérateur de covoiturage (pas de démarche à effectuer !)

Dans la limite de 6 passagers transportés par jour et de 120€ d'aide de Grand Poitiers par mois.

Je voyage à prix mini (montant conseillé : 0,50€ mais tarif librement fixé par les opérateurs) puisque mon trajet est subventionné par Grand Poitiers, dans la limite d'un aller-retour par jour.

Le conducteur et le passager devront utiliser l' **une des applications partenaires** (Karos, Mobicoop, Blablacar daily) **en activant la géolocalisation pendant le trajet**, pour qu'il soit pris en compte.

Le conducteur est directement indemnisé par l'opérateur de covoiturage, **sans démarche à réaliser** auprès de Grand Poitiers.

Dès à présent avec les applications Karos, Mobicoop et Blablacar daily, et jusqu'au 31 décembre 2024 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée.

Cette opération bénéficie du soutien financier de l'Etat au titre du "Fonds Vert - France Nation Verte", à hauteur de 50% du montant de l'opération, sur une enveloppe de 100 000€.



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agir • Mobiliser • Accélérer

Bénéficiez en plus de la prime covoiturage !

En plus des incitations financièrement versées par Grand Poitiers, **vous pouvez bénéficier de la prime de 100€** du Gouvernement, **dédiée au primo-conducteurs**. Cette prime est reversée par les plateformes de covoiturage sous la forme d'un versement progressif :

- Une première partie au 1er covoiturage (25€ minimum)
- Le reste au 10ème covoiturage, réalisé dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.

Voir conditions sur les plateformes.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi